

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2007**

**Délibération  
n° 2007.12.479**

**PLIE : Protocole  
d'accord transitoire  
du Plan Local  
d'Insertion et  
l'Emploi 2008**

**LE VINGT DECEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 décembre 2007**

**Membres présents :**

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Marie-Claude COURNEDE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Brigitte FONTANAUD, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Rolland MIGNONNEAUD, Jean-Claude MOGIS, Cyrille NICOLAS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN

**Ont donné pouvoir :**

Jean DUMERGUE à Alain PIAUD, Annie FOUGERE à Jean MARDIKIAN

**Excusé(s) :**

**Excusé(s) représenté(s) :**

Bernard ALLIAT par Rolland MIGNONNEAUD, Patrick RIFFAUD par Marie-Claude COURNEDE, Gilles VIGIER par Brigitte FONTANAUD

DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE / POLITIQUES  
SOLIDAIRES - PLIE

Rapporteur : **Monsieur CHARRIER**

**PLIE : PROTOCOLE D'ACCORD TRANSITOIRE DU PLAN LOCAL D'INSERTION ET L'EMPLOI  
2008**

Malgré une amélioration de la situation de l'emploi dans le département, le nombre de personnes en situation de précarité reste très élevé et particulièrement concentré sur le territoire de l'agglomération. En effet, si l'agglomération représente 35% de la population du département de la Charente, elle concentre 46% du chômage toutes catégories confondues.

C'est dans ce contexte que la communauté d'agglomération du Grand Angoulême souhaite s'engager dans la poursuite des efforts entrepris dans le cadre du PLIE depuis 1994.

L'objectif du PLIE est de contribuer à la mise en cohérence des différentes politiques nationales et locales en faveur de l'accès et du retour à l'emploi durable des habitants de l'agglomération les plus en difficulté et est donc soumis à l'approbation et au soutien de l'Etat, du conseil général et de l'Europe (au travers du Fonds Social Européen - FSE).

Dans l'attente de la confirmation du montant des crédits FSE, il est nécessaire d'établir un protocole d'accord transitoire qui :

- fixe le cadre transitoire matérialisant la volonté des partenaires de poursuivre les efforts engagés par le passé,
- permette d'assurer la continuité du dispositif et des accompagnements en cours des bénéficiaires du PLIE
- formalise les objectifs, modalités de fonctionnement et de financement du nouveau protocole.

Afin d'assurer le fonctionnement partenarial et opérationnel du PLIE, un comité de pilotage, dont le président de la ComAGA est membre de droit, et un comité opérationnel seront mis en place.

Un avenant à ce protocole sera établi dès que la ComAGA aura confirmation du montant de crédits FSE qui pourrait être validé sur ces actions.

Vu l'avis du bureau du 20 septembre 2007,

Vu l'avis favorable de la commission développement solidaire du 27 novembre 2007,

Vu l'avis favorable de la commission finances – programmation du 11 décembre 2007,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le protocole d'accord transitoire du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi pour l'année 2008 avec l'Etat et le conseil général de la Charente, sous réserve de la validation du conseil général.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à le signer.

**DE RENOUVELER** la désignation de Madame Annie FOUGERE au comité de pilotage du PLIE.

**D'APPROUVER** la mobilisation de 237 000 € pour assurer le financement des bénéficiaires du PLIE toujours en parcours d'insertion au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal – chapitre 65.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>26 décembre 2007</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>26 décembre 2007</b>